

7 novembre 1538.

177

Stralecy. Comme monseigneur le Duc de Guoye est
mescript par sa lettre est instruit de vouloir faire delivrer
à Jacec Enry mil livres du prix de quarante gros la livre
pour les employer au paiement des gens de guerre. Je
vous prie de vouloir promptement delivrer à Jacec son
altesse ou à celui qui aura ordonnance Jacec, la somme
de Enry mil livres du prix. Et en supportant
vostre expensable ordonnance à l'expresse de son altesse. Je
vous prie de vouloir par la présente signer de ma main de Jacec
de dire Jacec somme de vint & deux mille de la somme que
me devez fait à Charmp le premier jour de novembre
l'an 1538. Surquint de Surc.

En bien bon amys

Guatte de Jacec

ARCHIVES DE L'ÉTAT
DE BELGIQUE